

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/97

Séance du 15 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

Date de la convocation
9 décembre 2022

Date d'affichage
9 décembre 2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	0	4

Le 15 décembre 2022 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Isabelle VALY, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Régine VIDAL, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Patrick GUY, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Monsieur Mathieu GRESSE.

Absents excusés : Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU,

Procurations :

Madame Claudie HUGUET CARMONA a donné procuration à M. Rémy OFFREDI
Monsieur Sébastien ROUMIGUIE a donné procuration à M. Jean-Michel PERRET
Monsieur Pascal ATGER a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD
Monsieur Laurent CLERC a donné procuration à M. Jacky MIALHE
Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAURAS

POLITIQUE ET INSTITUTIONS – DEROGATION A LA REGLE D'OCTROI DES SALLES MUNICIPALES

- Monsieur le Maire indique que le Club Omnisport Saint Hilaire La Jasse a sollicité le Conseil Municipal afin de pouvoir organiser la retransmission d'une compétition internationale ce prochain dimanche 18 décembre.
- Au regard de la délibération fixant les tarifs appliqués pour les locations de salle, il est décidé qu'à titre dérogatoire, il est octroyé la salle Louis Benoit à cette association le Dimanche 18 décembre 2022. Cette mise à disposition se fera gracieusement pour promouvoir le bien-vivre ensemble et permettre de recréer du lien après deux années difficiles de crise sanitaire.
- En contrepartie, cependant, le Club omnisport s'engage à faire une sensibilisation auprès de l'ensemble de ses adhérents sur les valeurs du respect des droits humains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** à titre dérogatoire et gracieux la salle Louis Benoit aux fins d'organiser la retransmission de la compétition internationale ce prochain dimanche 18 décembre 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Pour extrait conforme,

Saint Hilaire de Brethmas, le 16 décembre 2022

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 030-213002595-20221215-2022_97-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr